FRC 6951

CONVENTION NATIONALE.

Case FRC 16085

Que le tyran périsse, sans délai et sans appel au peuple !

OPINION

DU CITOYEN CHALES,

DÉPUTÉ D'EURE ET LOIR.

Imprimée par ordre de la Convention.

14 Janvier, l'an 2e. de la République.

CITOYENS,

JE n'ai rien écrit, rien imprimé sur Louis Capet, parce que la forme de procèdure, de chicane, d'arguties et de mauvaise foi, donnée à son jugement m'a toujours révolté. J'ai été un des premiers et des plus ardens à demander sa tête. Aussi m'a-t-on rangé dans la classe des assassins et des bourreaux. L'expérience a prouvé que j'avois bien raison de dire que le tyran ne devoit pas survivre un seul instant à l'abolition de la royauté. O ! mes collègues ! quels reproches

THE NEWBERRY LIBRARY

nous avons à nous faire ! Qu'est devenu cet esprit public, qui créa la Convention, qui nous rendoit, il y a quatre mois, les maîtres absolus des destinées de l'Europe ! Alors nous pouvions, nous devions, pour notre propre sureté, autant que pour notre gloire, renverser tous les trônes, délivrer tous les peuples. Oui, nous le pouvions alors : qui en doute ? Nous le devions : nos embarras, nos divisions le prouvent. Aujourd'hui, du fond de sa prison, Capet nous fait la loi : sa chûte, aux yeux du patriote observateur, n'est qu'un moyen concerté de contre-révolution. O ! ma patrie ! de nouveaux dangers te menacent ! Et nous, que tu as choisis pour recueillir le fruit de tes victoires, nous souffririons que tes ennemis ne profitent ! Non. Le tyran périra, la justice le veut : ton salut le commande. Il périra sans délai : Car la contre-révolution est à nos portes, dans nos murs : le tems presse. Hâtons-nous donc de frapper le monstre, si nous ne voulons pas qu'il nous dévore. Que son nom, colporté dans les assemblées primaires, n'aille pas y réveiller l'idolatrie pour les rois, et allumer, sur le berceau de la République naissante, les torches de la guerre civile

Je déclare, d'après notre situation présente, surtout d'après ce qui se passe à Paris, et ce qui vient d'arriver à Rouen et à Marseille, que le moindre délai apporté au supplice de Capet, me paroît le plus grand de tous les crimes.

Je déclare, en outre, que l'appel aux assemblées primaires est la plus impolitique, la plus perfide et la plus désastreuse de toutes les mesures.

Je vote donc, en mon ame et conscience, pour :

Que le tyran périsse,
sans délai et sans appel au peuple !

Nota. Je n'ai fait imprimer cette courte opinion, que par la crainte bien fondée de ne pouvoir obtenir un appel nominal sur le jugement de Louis Capet. Si la Convention l'eut accordé, cet appel nominal, dans des circonstances majeures, où plus de deux cens membres le demandoient, on connoîtroit aujourd'hui les artisans et les complices de la contre-révolution qui se prépare. Mais, tôt ou tard, le patriotisme triomphera de l'aristocratie, la vérité du mensonge, la loyauté républicaine des cabales et des perfidies ministérielles: Tôt ou tard, la révolution finira par l'entier abaissement des ennemis *du peuple*, et par le bonheur de ce *peuple*, avec lequel nous ne devons ni craindre ni rougir de nous identifier.